

Décision concernant la septième question à l'ordre du jour: Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: dispositions financières à prendre en vue de la réunion d'une commission tripartite maritime ad hoc

Le Conseil d'administration a décidé que le coût de la commission tripartite maritime ad hoc, estimé à 224 500 dollars E.-U., sera financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget ou, à défaut, en recourant à la partie II, étant entendu que, si cela s'avérait ensuite impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement au cours de la période biennale 2016-17.

(Document GB.324/INS/7/3, paragraphe 5.)